



COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2026

Présents : Rachel CHASTAGNER, Franck CHOMAT, Jean-Luc DESBOIS, Vincent FOURNIER, Valérien GARCIA, Solène NORET, Yvette PIGNAUD, Jean Marc RIOU, Julie ROCHE, Laurianne ZAVAGNO.

Absent qui avait donné pouvoir : Maxime BLANCHARD à Jean-Luc DESBOIS.

Assistaient également à la réunion : Trois habitants de la commune.

Secrétaire de séance : Laurianne ZAVAGNO

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2026

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 7 mars 2026.
Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 27 mars 2026.
Quelques omissions qui ont été corrigées sur la participation des conseillers au sein des commissions de la commune, les délibérations correspondantes restent conformes.

Le compte rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2026

Le compte-rendu ayant été très récemment rendu, son approbation est reportée à la prochaine réunion.

4. Décision modificative au Budget Primitif principal 2026

Cette décision concerne quelques lignes d'investissement pour un montant total de 5 130 € : remplacement réfrigérateur HS sous bar de l'auberge, sono pour événements et marchés d'été, matériel technique municipal.

Le budget primitif ayant été voté en excédent de 218 657,77 €, cet ajout de dépenses ne nécessite pas d'équilibrage. L'excédent sera simplement réduit de 5 130 €.

La modification du budget principal est approuvée à l'unanimité.

5. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Jean-Luc DESBOIS informe le conseil que, dans le cadre de sa délégation, il a engagé les démarches pour ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse Epargne au taux Ester +0.67.

Celle-ci sert de tampon pour faire face aux grosses dépenses liées au projet centre-bourg qui arrivent et les subventions et prêts long terme qui n'arriveront que plus tard.

Le contrat a une durée de 1 an et la ligne doit être remboursée à échéance. Il est possible de la compléter ou de la renouveler si besoin.

6. Emprunts pour le projet Centre-Bourg

Jean-Luc DESBOIS informe le conseil des démarches de mise en place des emprunts long terme pour couvrir l'autofinancement des opérations Centre-Bourg déjà engagées. Le besoin s'élève à 220 000 € ;

La Banque des Territoires, avec le prêt transformation écologique, ne peut financer que la partie rénovation énergétique et se limiterait à 50 000 € sur 25 ans avec un taux Livret A + 0,5 %.

La Caisse Epargne propose elle un prêt jusqu'à 220 000 € sur 20 ans avec un taux Livret A + 1%, sans autre contrainte. Elle propose également un taux fixe à 4,15%.

L'option auprès de la Banque des Territoires est envisageable mais demande un dossier plus complexe qui doit identifier les seules dépenses liées à la rénovation énergétique

Le coût du prêt de 50 000 €, entre les deux offres diffère très peu (taux moindre compensé par la durée plus longue imposée).

Le Maire fera le nécessaire pour déposer un dossier pour 50 000 € d'emprunt auprès de la Banque des Territoires sur les dépenses de rénovation. Dans le cas où le dossier ne serait pas retenu, il reporterait ce montant sur la demande de prêt auprès de la Caisse d'Epargne.

Un montant compris entre 170 000 € et 220 000 € sera donc demandé à la caisse d'épargne.

Après débat, il est proposé que le prêt Caisse d'Epargne soit demandé à taux Livret A + 1%, bien moins élevé que le taux fixe. Même si le taux du Livret A venait à augmenter, il resterait certainement en dessous des 4,15% proposés. Dans le cas contraire, le contrat comprend une clause qui permet de passer le prêt à taux fixe pour éviter de trop fortes dérives.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager ce ou ces prêts long terme.

7. Assujétissement à la TVA de l'auberge communale

La direction des finances publiques nous a récemment alertés sur le fait que, attendu qu'il s'agit d'un projet commercial, toutes les dépenses liées à l'auberge doivent être soumises au régime de la TVA. Les inscriptions comptables n'ont pas été faites dans ce sens jusqu'à maintenant et il convient de la corriger.

Les dépenses ne pourront plus bénéficier du FCTVA mais au final ce sera plus bénéfique, et avec un retour plus rapide, de récupérer la TVA. En revanche cela nécessite de séparer toutes les dépenses entre l'auberge et les parties communales et de reprendre toutes les écritures comptables. Les dépenses depuis août 2024 restent éligibles à la récupération de la TVA.

Ce passage au régime TVA avec rétroactivité nécessite une délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Horaire de travail des agents techniques municipaux

Après échange avec les agents techniques communaux, il a été proposé de mettre en place de 2 périodes saisonnières de travail :

- L'été avec une journée continue de 6h30 à 13h30 avec une pause légale de 20 min prise sur le temps de travail.
- L'hiver de 7h30 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00, et le vendredi 07h30 à 12h30

Ces horaires sont ajustés au temps de travail hebdomadaire de chacun, François Laurencery à 35h et Jeanlouis MONDIN à 28h.

Le Maire a souhaité ajouter à cette note un paragraphe stipulant la possibilité de leur demander de travailler exceptionnellement à d'autres horaires en cas d'événement exceptionnel ou majeur ou de conditions climatiques exceptionnelles (neige, verglas, tempête, ...). Dans ce cas le temps de travail hors horaires normaux serait récupéré ou payé suivant les règles en vigueur.

A ce jour les agents communaux n'acceptent pas cette partie, bien qu'ils disent pouvoir travailler sans problème dans ces conditions si cela était nécessaire.

Le conseil est favorable à ce que ce paragraphe soit pour le moment mis de côté mais regrette que les agents n'aient pas accepté de l'écrire. Un échange aura lieu avec eux afin de comprendre exactement leur réserve..

Les horaires sont approuvés à l'unanimité.

9. Contrat de location gérance de l'auberge-épicerie

Jean-Luc DESBOIS rappelle le choix du gérant, Alexandre BOCAGE, qui est sorti de la commission, réunie le 6 mai 2026. La commission a reconnu l'important travail de préparation fourni ainsi que la grande qualité du projet qui a été unanimement soulignée.

Jean-Luc DESBOIS parcourt le contrat, qui a préalablement été transmis aux membres en s'arrêtant sur les points importants et remarquables qui peuvent poser questions. Ce contrat a fait l'objet de plusieurs allers-retours entre l'avocate de la commune et le conseil juridique du gérant candidat.

Les précisions et questions issues de l'échange :

- L'ancien nom n'étant pas la propriété de la commune celui-ci ne peut plus être utilisé, aussi le contrat est modifié dans ce sens.
- L'appartement au-dessus n'est pas habitable mais le gérant demande un droit d'usage comme vestiaire et stockage. Le conseil en est d'accord car le local ne peut être utilisé par d'autre en l'état. La commune se réserve le droit de le récupérer le cas échéant et le gérant devra également prévoir une assurance pour ce local.
- Un état des lieux d'entrée est prévu et aura lieu le 30 mai si les travaux sont réceptionnés.
- La date d'effet du contrat sera le 1^{er} ou le 2 juin, si le local est assuré, pour 1 an renouvelable 3 fois sur décision de la commune.
- L'entretien courant est de la responsabilité du gérant, l'entretien de l'électroménager, dont la commune est propriétaire, en cas de panne et hors cas de casse, est du ressort de la mairie.
- Une publication du contrat auprès de registre du commerce est obligatoire et sera à la charge de la commune.
- Le gérant a demandé l'étalement du versement de la caution de 1800€ sur 3 mois.
- L'article 16 accorde la possibilité de modifier /compléter le contrat avec l'accord des 2 parties, en particulier pour mentionner la valeur du Fonds de Commerce à la date de location du fonds.

Le contrat est approuvé à l'unanimité.

Une annexe au contrat devra être jointe pour leur permettre l'utilisation du domaine publique de la place. Une partie de la place jusqu'aux arbres pourra servir de terrasse de l'auberge. Ceci à titre gratuit, mais sous conditions d'horaires d'ouverture jusqu'à maximum 22h30 (en terrasse). Ces horaires pourront être revus, sur demande, lors d'événement particuliers.

Les modalités d'occupation du domaine public pour la terrasse sont approuvées à l'unanimité.

Jean-Luc DESBOIS rappelle que, à chaque changement de gérant de l'auberge, une aide financière a été apportée par la commune à travers une exonération de loyers pour aider au démarrage. Il propose une exonération de 3 mois de loyer jusqu'au 15 septembre 2026.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Comme prévu au contrat, le gérant a proposé un nom de l'auberge et un format d'enseigne.
Le nom commercial "Tout La Haut" est approuvé à l'unanimité.

Une image du projet d'enseigne en peinture vert d'eau sur bois est projetée.
Elle est approuvée à l'unanimité.

10. Projet de restauration des habitats prairiaux des parcelles communales du Ray de Muzy

Comme demandé, le projet a été réduit en surface et revu financièrement à la baisse. Il inclut également la réfection des clôtures ainsi que des animations afin de chercher des agriculteurs. Le dossier du projet a donc été déposé début mai.

11. Questions diverses

- Le Maire fait part de la demande du propriétaire de l'installation sans permis sur le chemin des Grelins. Par suite du procès-verbal d'infraction à l'urbanisme et de la mise en demeure du Maire d'effacer la construction, le propriétaire a confirmé sa volonté de la retirer mais demande un délai supplémentaire pour trouver les entreprises. Le conseil donne un avis favorable à cette demande de délai.
- Le Maire fait part d'une demande d'implantation de ruches dans les forêts communales pour faire du miel de montagne par un apiculteur de l'Allier (Perreguines vers Montluçon). Les possibilités d'implantation ont été vues avec l'ONF. Jean-Luc DESBOIS propose la gratuité mais demandera le don de quelques pots de miels « cuvées St Nicolas » qui pourront servir de cadeaux de la commune. Le conseil donne un avis favorable.
- Le Maire rappelle l'invitation de Vichy Communauté pour une séance d'accueil de tous les élus le samedi 13 juin matin et incite à y participer.
- Franck CHOMAT informe que le revêtement drainant « Hydroway » qui devait être fait la semaine suivante n'est plus recommandé par l'entreprise (défaut de qualité vues les contraintes techniques). L'entreprise propose de mettre un enrobé goudron. La commune accepte si celui-ci est beige et pas noir et si cela n'engendre pas de surcoût.

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

- Rachel CHASTAGNER rapporte la demande de Mr Casagrande d'utiliser l'école pour le repas qui suivra le concert dans l'église le 17/7. 100 personnes sont attendus. Valérien GARCIA gèrera le prêt de matériel directement avec lui.
- Solène NORET rappelle qu'un barnum, propriété de la mairie nécessite d'être réparé.
- Yvette PIGNAUD informe d'un trou important dans la chaussée à Boffet serait à reboucher. Vincent FOURNIER s'occupe de commander 5 tonnes de bitume à froid pour combler les trous un peu partout dans la commune.
- Rachel mentionne la future présence du Food truck Pizza le QG de Tony sur la place les mercredis (jour de livraison du pain à la Bourbonnière) et deux samedis durant les marchés d'été, en remplacement des Cultures Sauvages.
- L'Amicale en Biefs demande l'autorisation d'utiliser bancs, tables et praticables pour la fête de la musique. Le conseil donne un avis favorable.
- Valérien GARCIA signale qu'une tuile de rive est tombé du bâtiment du musée du Verrier. L'association du musée doit voir avec Vichy Communauté qui est propriétaire.
- Jean-Luc DESBOIS a demandé le retour de l'agence postale sur la commune. La demande est en cours et en bonne voie mais nécessite un accord de la commission départementale suivant les crédits disponibles.
- Mr Vincent BOST, citoyen, demande la parole. Mr le Maire lui donne. Il souhaite pouvoir entretenir la bâchasse des Hormières. Jean-Luc DESBOIS l'informe qu'elle est privée mais qu'il peut toujours contacter Mr Roudillon pour lui proposer.

Jean-Luc DESBOIS demande que la séance se poursuive à huit clos afin d'évoquer des questions de personnels.

Aucune question n'est posée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h00.

Maxime BLANCHARD	Rachel CHASTAGNER	Franck CHOMAT	Jean-Luc DESBOIS
Vincent FOURNIER	Valérien GARCIA	Solène NORET	Yvette PIGNAUD
Julie ROCHE	Jean Marc RIOU	Laurianne ZAVAGNO	